Expertise comptable &
Commissariat aux comptes

Cabinet Sylvie Wanaverbecq

ESPACE DES SCIENCES

LES CHAMPS LIBRES

10, COURS DES ALLIES

35000 - RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Siège social : 1, Square René Cassin – « Les Galaxies » - 35700 RENNES
Téléphone : 02.99.36.92.90 – Télécopie : 02.99.27.87.81 – Email : sarl.csw@gmail.com
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables Région BRETAGNE
Société de Commissariat aux Comptes membre de la Compagnie Régionale de RENNES
SARL au capital de 60 000 € - RCS RENNES 423 715 424 – Code APE 6920 Z
N° d'identification intracommunautaire : FR 84 423 715 424

ESPACE DES SCIENCES
ASSOCIATION LOI 1901
Siège social : Les Champs Libres, 10 Cours des Alliés
35000 – RENNES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Espace des Sciences » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels qui font apparaître un total de bilan de 2 886 943 € et un excédent de 41 829 €, sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe des comptes annuels mentionne les subventions de fonctionnement et d'investissement reçues au cours de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les opérations de comptabilisation des subventions et la césure de celles-ci au 31 décembre 2017 et nous nous sommes assurés que l'annexe fournit une information appropriée.

Vérification des documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Sal

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

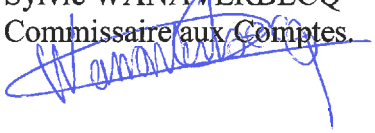
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à RENNES
Le 15 mai 2018

Sylvie WANAVERBECQ
Commissaire aux Comptes.



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SW

A N N E X E

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

- ***BILAN ACTIF ET PASSIF***
- ***COMPTE DE RESULTAT***
- ***ANNEXE***

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/17 12 mois			Exercice N-1 31/12/2016 12 mois
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 321	1 173	148	224
Fonds commercial (1)				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	53 485	50 421	3 064	6 184
Autres	1 067 074	1 005 485	61 590	45 990
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2) :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	551		551	
Total I	**1 122 432**	**1 057 079**	**65 353**	**52 398**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production [biens et services]				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	19 078		19 078	19 644
Avances et acomptes versés sur commandes				551
Créances (3):				
Créances usagers et comptes rattachés	44 435		44 435	77 151
Autres	549 168		549 168	376 851
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	390 090		390 090	384 391
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 736 168		1 736 168	1 561 484
Charges constatées d'avance (3)	82 652		82 652	4 482
Total II	**2 821 590**		**2 821 590**	**2 424 554**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**3 944 022**	**1 057 079**	**2 886 943**	**2 476 952**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à moins d'un an				

BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs		
Fonds Propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise (dont legs et dfonations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subvnetions d'investissements affectés à des biens renouvelables...)		
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 597 325	1 560 690
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	**41 829**	**36 635**
Autres fonds associatifs		
Fonds associatif avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	19 748	
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires - (Commodat)		
TOTAL I	**1 658 901**	**1 597 325**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	328 720	341 074
TOTAL II	**328 720**	**341 074**
FONDS DÉDIÉS		
Sur subventions de fonctionnement	400 000	200 000
Sur autres ressources		
TOTAL III	**400 000**	**200 000**
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	8 550	16 476
Dettes fiscales et sociales	422 935	230 227
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	66 280	56 110
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)	1 557	35 741
TOTAL IV	**499 321**	**338 553**
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**2 886 943**	**2 476 952**
(1) Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	499 321	338 553
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016
Produits d'exploitation (1) :		
Ventes de marchandises		
Production vendue [biens et services]	982 723	679 273
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	**982 723**	**679 273**
dont à l'exportation:		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	3 211 125	3 325 201
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	24 727	70 393
Cotisations	9 530	5 460
Autres produits	2	60 956
Total I	**4 228 106**	**4 141 284**
Charges d'exploitation (2) :		
Achats de marchandises	-6 096	2 526
Variation des stocks	566	-8 303
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 510	2 805
Variation des stock		
Autres achats et charges externes	1 723 140	1 965 447
Impôts, taxes et versements assimilés	128 920	145 812
Salaires et traitements	1 422 873	1 342 075
Charges sociales	645 266	586 826
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements	38 665	38 512
Sur immobilisations: dotations aux dépréciations	39 248	25 304
Sur actif circulant: dotations aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Autres charges	9 562	17 276
Total II	**4 005 655**	**4 118 279**
*** Y compris**		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**222 451**	**23 005**
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun:		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs.		
Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres		

COMPTE DE RESULTAT (suite)

	Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016
Produits financiers:		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 775	
Reprises sur provisions et transfers de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	20 189
Total V	**11 777**	**20 189**
Charges financières:		
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)		5
Différences négatives de change	2 242	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	**2 242**	**5**
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**9 535**	**20 184**
3. RESULTAT COURANT avant impots (I-II+III-IV+V-VI)	**231 986**	
Produits exceptionnels:		
Sur opérations de gestion	7 868	7 593
Sur opérations en capital	5 897	34
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Totat VII	**13 765**	**7 627**
Charges exceptionnelles:		
Sur opérations de gestion	3 099	14 086
Sur opérations en capital	823	96
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Total VIII	**3 922**	**14 182**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**9 843**	**-6 554**
Report des ressources non utilisées des exercices antérieures (IX)		**200 000**
Engagements à réaliser sur ressources affectées (X)	**200 000**	**200 000**
Impôts sur les bénéfices (XI)		
Total des produits (I+III+V+VII+IX)	**4 253 649**	**4 369 100**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**4 211 820**	**4 332 465**
Excédent ou Déficit	**41 829**	**36 635**
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

SUBVENTIONS 2017

Période	Origine	Nature	Montant en Euros demandé	Montant en Euros Notifié	Reçues en 2 017	Subventions à recevoir 441 100,00	Avances sur subventions 441900
2017	Conseil Régional Bretagne	Sciences Ouest, Promo de la Recherche	150 000,00	150 000,00	75 000,00	75 000,00	-
2017	Conseil Régional Bretagne	Expositions, diffusion expos Site Web	90 000,00	90 000,00	45 000,00	45 000,00	-
2017	Conseil Régional Bretagne	Mise en commun d'un site portail dédié à l'offre régionale de CSTI	20 000,00	20 000,00	10 000,00	10 000,00	-
2017	Conseil Régional Bretagne	Animations du Pôle	45 000,00	45 000,00	22 500,00	22 500,00	-
2017	Conseil Régional Bretagne	Plateforme réalité virtuelle	323 000,00	323 000,00	161 500,00	161 500,00	-
2015	Conseil Régional Bretagne	Exposition (Ligne à Grande Vitesse)	200 000,00	159 465,00	159 465,00	-	-
2017	Rennes Métropole	Fonctionnement	1 932 660,00	1 897 660,00	1 732 438,26	165 221,74	
2017	Rennes Métropole	Festival des sciences	35 000,00	35 000,00	35 000,00	-	
2017	Rennes Métropole	Exposition LGV	50 000,00	50 000,00	50 000,00	-	
2017	Ville de Rennes	Fonds de projets Ecole	4 000,00	4 000,00	4 000,00	-	-
2017	Conseil départemental 29	Fonctionnement	40 000,00	36 000,00	36 000,00	-	-
2017	Conseil départemental 35	Fonctionnement	154 000,00	154 000,00	154 000,00	-	-
2016	Conseil départemental 35	Exposition (Ligne à Grande Vitesse)	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-	-
2017	Ville de Morlaix	Fonctionnement	15 000,00	15 000,00	15 000,00	-	-
2017	Morlaix Communauté	Manufacture de Morlaix	180 000,00	180 000,00	180 000,00	-	
2017	D R R T	Fête de la science	18 000,00	18 000,00	18 000,00	-	-
2017	Commune de Vezin le Coquet	Fonctionnement	0,00	4 000,00	4 000,00	-	-
			3 286 660,00	3 211 125,00	2 731 903,26	479 221,74	0,00
2017	Rennes Métropole	Investissement	25 000,00	25 000,00	-	25 000,00	-

I PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2017 ont été élaborés et présentés conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'activité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels sont respectées.

Les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'association.

L'indépendance des exercices est respectée. Une régularisation des produits et des charges est effectuée à la clôture des exercices.

Aucune compensation n'est opérée entre :

- les créances et les dettes
- les charges et les produits

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Information relative au CITS

L'association a pu bénéficier pour cet exercice d'un crédit d'impôts (CITS) pour un montant de 19 435 € venu en déduction de la taxe sur les salaires.

Le CITS a pour objet le financement des efforts de l'association en matière d'investissements et de formation. Il n'a donc permis ni de financer une hausse du bénéfice, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

II COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Le tableau des variations des immobilisations est présenté dans le dossier de gestion, ainsi que les tableaux des amortissements.

Les amortissements pratiqués sont en mode linaire de 1 an à 10 ans suivant la nature des immobilisations.

S.W.

2 – PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur brute d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation peut être constituée du montant de la différence.

3 – STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat, la valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

4 – CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

III COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN PASSIF

1 – Réserves

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 20 JUIN 2017 :

- Les résultats de l'année 2016 sont enregistrés dans le compte *1068000 – **Réserves pour projet associatif*** pour la somme de **36 634,62 €.**

Nature des réserves	Montant début d'exercice	Affectation des résultats	Montant fin exercice
Réserves pour projet associatif	70 407.12 €	36 634.62 €	107 041.74 €
Autres réserves	1 490 282.97 €		1 490 282.97 €
TOTAL	**1 560 690.04 €**	**36 634.62 €**	**1 597 324.71 €**

2 – Provisions et fonds dédiés

- Afin de prévoir le décalage des dépenses pour le renouvellement de l'exposition « Salle de la terre », l'engagement pris par l'association envers le tiers financeur est comptabilisé dans le compte *1940000* – ***Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement*** est crédité pour la somme de **400 000 €.**

Nature des Fonds dédiés	Montant début d'exercice	Dotation Exercice	Reprise Exercice	Montant fin exercice
Renouvellement exposition permanente Salle de la Terre	200 000 €	200 000 €		400 000 €
TOTAL	200 000 €	200 000 €		400 000 €

3 – Subventions d'investissements

- Une subvention d'investissements a été octroyée pour un montant de 25 000 € par Rennes Métropole afin de financer des immobilisations. Cette subvention d'investissements revêt le caractère d'une subvention non renouvelable avec un droit de reprise des matériels pendant la durée des amortissements en cas d'arrêt des activités ou cession des biens.

Nature de la subvention	Dotation Exercice	Reprise Exercice	Montant fin d'exercice
Subvention d'investissement	25 000 €	5 252 €	19 748 €
TOTAL	**25 000 €**	**5 252 €**	**19 748 €**

IV COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF

1 – ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

Toutes les dettes sont à échéance inférieure à un an.

2 – Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant
Subventions de fonctionnement	479 222 €
Subventions d'investissements	25 000 €
Remboursement assurance	3 640 €
Personnel produits à recevoir	7 197 €
Frais divers à recevoir	201 €
TOTAL	**515 260 €**

3 – Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 550 €
Dettes fiscales et sociales	170 714 €
Autres dettes	64 863 €
TOTAL	**244 126 €**

4 – Charges et produits constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	82 652 €
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	1 557 €

V COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les subventions représentent 75.49 % du total des produits. (76.11 % en 2016)

Les ressources propres représentent **23,91** % du total des produits.
En 2017 les entrées s'élèvent à 494 409 €.
410 266 € en 2016
370 087 € en 2015
337 527 € en 2014
251 409 € en 2013
297 408 € en 2012
264 583 € en 2011
295 360 € en 2010

Les salaires et charges sur salaires représentent **49.10** % du total des charges.
44,52 % en 2016
51,39 % en 2015
47,99 % en 2014
43,52 % en 2013
41,35 % en 2012
45,92 % en 2011
47,61 % en 2010

2 – TRANSFERTS DE CHARGES

Compte 7910000

Ce compte enregistre les produits venant en atténuation de charges d'exploitation.

Postes de compte de résultat concernés	Montant
Remboursement d'assurance sur sinistres	***23 850 €***
Remboursement de frais divers	***877 €***
Transferts de charges d'exploitation	***24 727 €***

3 – PRODUITS ET CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS

Dans l'ancien plan comptable, les produits et les charges sur exercices antérieurs apparaissaient clairement dans le compte de pertes et profits. Dans le plan comptable actuel, ceux-ci ne sont pas distingués des autres charges et produits.

Postes du compte de résultat concernés	Produits	Charges
-		
- AGRR Remboursement 2016	287,66 €	
- Konica photocopieur remboursement	6 797,82 €	
- Quote-part Rennes Métropole Trop prov.	280,44 €	
- Annulation Fact Oceanopolis fact 2016 FS	500,00 €	
- CIRICA Guillas cotisation 2016		844,95 €
- Formation continue Rectification 2016		868.07 €
- Conseil Régional 2016 Dossier Numérique		1 058,46 €
- Remboursement URSSAF 2016 Trop versé		28,00 €
- Annulation Fact JPL Films déc 2016		300,00 €
-		
TOTAL	**7 865,92 €**	**3 099,48 €**
Incidence sur le résultat de l'exercice	**4 766,44 €**	

4 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés au cours de l'exercice 2017 sont de 9 150 € TTC.

5 – REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunération alloués aux 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles : somme non mentionnée car elle ferait état des salaires individualisés.

VI AUTRES INFORMATIONS

1 – Engagements financiers

Engagements de retraite :
Les engagements de l'association vis-à-vis de son personnel sont couverts par des cotisations versées à SOGECAP (contrat ANDANTE IFC). Le montant versé depuis sa souscription en octobre 1999 est de 85 614.19 € Les intérêts sont venus abonder ce compte pour un montant de 35 930,58 € depuis 1999. Les intérêts pour 2017 sont de à 2 108,77 €.

Le solde du compte est de à 121 544,77 € au 31/12/2017.
La provision totale est de 328 720,13 €

2 – Ventilation de l'effectif moyen

	Effectif moyen	Effectif mis à disposition	Effectif Total
Ingénieurs Cadres	7		7
Agent de maîtrise et techniciens			
Employés	41		41
TOTAL	48		48

Le projet scientifique et culturel pour la rénovation de l'Espace des sciences (Salle de la Terre).

Dans le cadre de l'exercice 2017 il est proposé, à la clôture de celui-ci, qu'une partie des ressources affectées par nos financeurs (Rennes-Métropole) soit affectée au projet de rénovation de la salle Terre.
Cette salle est située au premier étage du cône de l'Espace des sciences dans le bâtiment des Champs libres à Rennes. Elle abrite une exposition scientifique permanente, c'est-à-dire avec une période de présentation sur une longue durée. C'est ainsi que de 2006 à 2013 ont été présentées « Roches armoricaines » sur le thème de la géologie et de 2013 à aujourd'hui « Tous vivants, tous différents » sur le grand sujet d'actualité qu'est la biodiversité. Ces deux expositions sont des créations originales conçues par l'Espace des sciences avec l'appui de conseils composés des plus grands scientifiques français.
A partir de 2020 il est envisagé de créer une nouvelle exposition sur le sujet des illusions. Depuis toujours les illusions intriguent et fascinent les êtres humains. Le projet vise à montrer aux familles et notamment aux jeunes que nous ne voyons qu'une infime partie de la réalité. En effet si nous faisons confiance à nos sens pour percevoir le monde qui nous entoure, il nous faut savoir que le cerveau interprète les informations sensorielles qu'il reçoit, en fonction du vécu et de la culture des individus. Il est ici question de la physiologie de perception. Mais que se passe-t'il lorsque les informations qui parviennent au cerveau sont contradictoires ou incomplètes ? C'est là que se créent les illusions !
Dans la salle de 300 m2, on peut proposer de « découper » l'exposition en quatre parties avec le scénario suivant :
- Comment chacun d'entre nous perçoit son image : mon visage est-il symétrique ou non ?, est-ce que je vois en relief ? suis-je grand ou minuscule, dans une chambre d'Ames ?
- Les explications scientifiques sur les grandes illusions : le bruit, la vue, les images, la verticalité, l'horizontalité, les couleurs, le poids.
- Les mouvements illusoires : stroboscope, spirale et pour finir une maison penchée dans laquelle vous croyez avoir vos 5 sens mais dans laquelle vous perdez votre équilibre
- Un espace d'animation, petit théâtre des sciences pour présenter des exposés aux groupes scolaires, aux familles. L'idée serait de dévoiler des trucs et astuces de certaines illusions visuelles.
Compte-tenu de notre expérience et du coût de fabrication des expositions qui est pour les créations originales de l'ordre de 2 500 € par m2, l'Espace des sciences doit mobiliser un budget d'environ 750 000€.
Somme qui serait assemblée grâce à nos ressources propres, à des demandes exceptionnelles de subventions et à des fonds dédiés dont le deuxième versement serait de 200 000 €.
Michel Cabaret
Février 2018

Tableau des variations des immobilisations en euros

NATURE	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
MATERIEL ET OUTILLAGE	53 485,22			**53 485,22 €**
INSTAL. AGENC. AMENAG.	244 267,33			**244 267,33 €**
MATERIEL DE TRANSPORT	58 049,58	23 277,76	19 492,00	**61 835,34 €**
MATERIEL DE BUREAU	9 618,50			**9 618,50 €**
MATERIEL INFORMATIQUE	159 016,41	711,18		**159 727,59 €**
MOBILIER DE BUREAU	216 999,46			**216 999,46 €**
MATERIEL D'EXPOSITIONS	22 291,20	27 079,92		**49 371,12 €**
MATERIEL AUDIOVISUEL	325 255,15			**325 255,15 €**
TOTAL	**1 088 982,85**	**51 068,86**	**19 492,00**	**1 120 559,71 €**
PROTECTION MARQUES	1 321,00			**1 321,00 €**
TOTAL	**1 090 303,85**	**51 068,86**	**19 492,00**	**1 121 880,71 €**

Tableau des amortissements en euros

NATURE	Début exercice	Dotation	Sorties actif	Fin d'exercice
MATERIEL ET OUTILLAGE	47 301,37	3 120,00 €		**50 421,37 €**
INSTAL. AGENC. AMENAG.	236 688,68	5 878,39 €		**242 567,07 €**
MATERIEL DE TRANSPORT	41 647,59	9 359,04 €	19 492,00	**31 514,63 €**
MATERIEL DE BUREAU	6 946,00	2 672,49 €		**9 618,49 €**
MATERIEL INFORMATIQUE	140 786,52	11 507,29 €		**152 293,81 €**
MOBILIER DE BUREAU	215 892,01	363,33 €		**216 255,34 €**
MATERIEL D'EXPOSITIONS	22 291,20	5 688,95 €		**27 980,15 €**
MATERIEL AUDIOVISUEL	325 255,16			**325 255,16 €**
TOTAL	**1 036 808,53 €**	**38 589,48 €**	**19 492,00 €**	**1 055 906,01 €**
PROTECTION MARQUES	1 097,00	75,50 €		**1 172,50 €**
TOTAL	**1 037 905,53**	**38 664,98**	**19 492,00**	**1 057 078,51**